

## Les bonnes questions et les indicateurs. Gouvernance associative



Source :

2016

### 1. Questions essentielles

- Le fonctionnement de notre entreprise repose-t-il sur des règles connues, explicites et partagées ?
- Le respect des règles et leur respect sont-ils systématiques et régulièrement évalués ?
- Le taux de participation aux élections aux Assemblées générales et son évolution sont-ils satisfaisants pour assurer un fonctionnement démocratique effectif ?
- Que pourrions-nous faire de plus aujourd'hui pour favoriser l'implication de nos membres et la vitalité démocratique de notre fonctionnement (ex. moyens numériques....) ?
- Les délais d'information et de convocation sont-ils efficaces ?
- La composition de nos instances dirigeantes reflète-t-elle bien la diversité de nos membres, le profil de nos usagers/clients et les transformations de la société (parité femmes-hommes, jeunes générations, etc.) ?
- Cette composition est-elle de nature à entretenir la vitalité et la modernisation de la vie démocratique au sein de notre entreprise ?
- Nos dirigeants ont-ils les moyens d'exercer pleinement le pouvoir qui leur est démocratiquement conféré ?
- Comment organisons-nous la transparence et la diffusion de l'information sur les discussions, débats, orientations et prises de décision au sein de notre organisation ?

- Des dispositions relatives au renouvellement et à la durée des mandats sont-elles prévues ?
- La direction exécutive est-elle assurée par un administrateur ou un salarié ?
- Existe-t-il un plan d'accueil et d'accompagnement des bénévoles ?

## Indicateurs

- Taux de participation aux votes des instances
- Election des dirigeants par et parmi tous les membres / sociétaires
- Profils et répartition des administrateurs par sexe, âge, situation géographique, de catégorie socio-professionnelle CSP (éventuellement comparé à celui des usagers-bénéficiaires ou clients)
- Pourcentage d'administrateurs ayant reçu une formation dans l'année
- Nombre total d'heures de formation
- Temps consacré par les administrateurs à l'administration de l'entreprise
- Nombre de réunions administrateurs/salariés
- Accessibilité aux rapports et informations
- Mesures mises en œuvre pour assurer le renouvellement des mandats

## 2. Questions complémentaires potentielles

- Nos administrateurs ont-ils toutes les compétences requises pour exercer efficacement leur mandat ? Mettons-nous en œuvre des actions pour les aider à les acquérir ?
- Y a-t-il une politique de représentation de tous les territoires et activités de l'entreprise au sein des organes de gouvernance ?
- Gagnerions-nous (en vision, en légitimité ...) à ouvrir nos instances dirigeantes à des personnalités indépendantes non issues de nos activités ?
- Existe-t-il dans notre entreprise des garde-fous efficaces contre le risque de captation du pouvoir par une seule partie ?
- Comment favoriser un équilibre entre un exécutif professionnalisé et permanent, d'une part, et un CA composé de bénévoles se réunissant ponctuellement, d'autre part ?
- Que pourrions-nous faire de plus aujourd'hui pour favoriser l'implication de nos membres et la vitalité démocratique de notre fonctionnement ?
- Le fonctionnement de nos instances de gouvernance nous permet-il de recueillir et prendre en compte les attentes et besoins des adhérents ?
- Les différents acteurs de notre gouvernance ont-ils, en temps voulu, les informations pertinentes leur permettant d'exercer pleinement leur mission statutaire ?
- Quels sont les éléments d'information de base dont je suis redevable à mes publics externes, dans le cadre de relations éthiques, équilibrées et constructives ?

**Compétence bénévolat** [pl@c-benevolat.fr](mailto:pl@c-benevolat.fr) [www.c-benevolat.fr](http://www.c-benevolat.fr) **06 83 41 54 10**

Dynamique de projet associatif / Démocratie locale / Développement social local

Membre de la Coopérative SA Elycoop – Villeurbanne (69)

SIRET 429 851 637 00034 Organisme de formation enregistré n° 82 69 06844 69

- Quels sont la durée du mandat, le cumul de mandats dans le temps des instances dirigeantes, la capacité du cumul de mandats dans l'ESS.
- Gestion de la pyramide des âges dans les instances au-delà du Conseil d'administration (plafonnement ? date minimale... ?) ?
- Dispositions mises en œuvre pour faciliter la candidature et l'engagement (durée des mandats, disponibilité et moyens et transparence sur les modalités pour s'engager) à l'attention des membres, notamment des jeunes ?